

LE VOLONTARIAT

Durée	1 à 2 heures.
Objectifs	Apporter des informations sur le volontariat et les possibilités de s’y engager. Susciter une réflexion interculturelle sur la notion du don et ses implicites ainsi que les différentes formes de solidarité entre les personnes, sujet qui a également une dimension citoyenne très importante.
Supports et matériel nécessaires	<p>Support informatif et explicatif</p> <p><i>Le volontariat.</i></p> <p><i>La loi sur le Volontariat. Questions pratiques. 2008 – Fondation Roi Baudouin</i></p> <p>✚ Pour consulter et télécharger les supports, voir la thématique « Le Volontariat » dans la Bibliothèque WEB du DISCRI.</p>
Déroulement général	<p>La séquence se déploie en quatre étapes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Étape 1 : Faire émerger les représentations des participant-e-s sur le volontariat dans leur communauté et/ou pays de référence et en Wallonie ▪ Étape 2 : Apporter des informations sur le volontariat et les possibilités de s’y engager. ▪ Étape 3 : Marquer un temps d’arrêt interculturel et citoyen à partir de la notion du don. ▪ Étape 4 : Sur le chemin de l’intégration citoyenne.
Déroulement <i>Étape 1</i>	<p>Faire émerger les représentations des participant-e-s sur le volontariat dans leur communauté et/ou pays de référence et en Wallonie</p> <p>Le formateur ou la formatrice invite les membres du groupe à évoquer les façons de s’engager dans le volontariat (travail bénévole) dans leur communauté et/ou pays de référence. Puis, il-elle leur demande s’ils pensent que le volontariat existe en Wallonie et si oui, sous quelles formes.</p>
Déroulement <i>Étape 2</i>	<p>Apporter des informations sur le volontariat et les possibilités de s’y engager</p> <p>En s’appuyant sur les représentations des participant-e-s, le formateur ou la formatrice apporte diverses informations : ce que l’on considère comme volontariat, les possibilités de volontariat en fonction de son statut de primo-</p>

arrivant, les précautions qui doivent être prises si l'on reçoit des allocations sociales, etc.

Déroulement

Étape 3

Marquer un temps d'arrêt interculturel et citoyen à partir de la notion du don

Le volontariat est habité par un subtil implicite. Aucun contrat, aucune convention, aucun accord ne définit la valeur de ce que l'on donne et n'oblige la personne qui reçoit à rendre la pareille. Le volontariat ne se conjugue pas avec une quelconque obligation de réciprocité et d'équivalence sinon il se transforme en donnant-donnant. Cet implicite imprègne également les relations entre les volontaires au sein de l'association. Autrement dit, s'il est admis que le volontaire puisse rechercher et trouver du plaisir et des gratifications dans son engagement, il est également convenu que cette recherche ne constitue pas sa seule motivation. Si tel était le cas, il apparaîtrait comme « intéressé » et son volontariat serait davantage perçu comme une stratégie « utilitariste » visant à rencontrer ses intérêts personnels et non comme un don ne requérant aucune contrepartie.

Cette réflexion s'impose car dans la séquence précédente, nous avons souligné qu'une participation active à la vie sociale, culturelle et sportive pouvait faciliter l'intégration en permettant, entre autre, d'accroître son capital social. En contrepoint, il est tout aussi important, de signaler que si la personne migrante n'est motivée que par son intérêt personnel, elle risque de se faire marginaliser voire rejeter du groupe ou de l'association qu'elle a rejoint.

Déroulement

Étape 4

Sur le chemin de l'intégration citoyenne

Les participant-e-s sont invité-e-s à communiquer ce qui a retenu leur attention dans cette séquence, partager les éléments de l'« Espace culturel convergent » mis en lumière, compléter leurs Fiches « L'Espace culturel convergent », « L'arbre des connaissances » et « Sur le chemin de l'intégration » et échanger sur celles-ci.

Avec le groupe, le formateur ou la formatrice enrichit le schéma « L'espace culturel en Wallonie et en Belgique » affiché de façon permanente dans la salle.